



# **Conditions de ventes**

## **SPORT ETUDE 2022/2023**

- 1. Age minimum** : entrée en 5<sup>ème</sup>
- 2. Niveau requis** : Niveau Galop 5 minimum
- 3. Scolarité** :

Se renseigner directement auprès de :

**Collège Lycée BOSSUET**

11, rue Bossuet

B.P. 559

19107 BRIVE Cedex

Tél : 05 55 86 74 00

Télécopie : 05 55 88 29 24

<http://www.edmichelet-brive.fr>

#### 4. Coût :

ARTICLE	DROIT D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES TTC TVA à 5,5%	PENSION HEBERGEMENT TTC TVA à 20%	ENSEIGNEMENT TTC TVA à 20%	PRIX TOTAL TTC	Modalités de règlement
<b>Sport étude club</b> : 4 cours par semaine avec 1 cheval de club	200 €		89 €	<b>289€/mois</b>	600€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x229€ par mois
<b>Sport étude DP club</b> : 4 cours par semaine un cheval en Demi-Pension au club.	219 €	65 €	65 €	<b>339€/mois</b>	600€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x289€
<b>Sport étude pension pré ou abri</b> : 4 cours par semaine avec son cheval en pension pré ou abri.	120		89	<b>209€ / mois</b>	600€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x149€ par mois
	+ le Prix de la pension choisie				A régler tous les mois
<b>Sport étude Pension travail</b> : 4 cours par semaine avec son cheval en pension	Voir tarif de la pension travail				1000€ d'arrhes à l'inscription pour 100€ par mois, puis 10 x la différence avec la pension

Ces tarifs comprennent : Du 19/09/2022 au 26/06/2023 :

- Le transport du collègue ou lycée aux écuries
- 4 leçons d'équitation par semaine les lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h45 à 17h45 hors vacances scolaires et jours fériés avec un moniteur diplômé d'Etat.
- La pension du cheval le cas échéant (se référer au contrat de pension)

Ces tarifs ne comprennent pas :

- L'inscription au club
- Les licences nécessaires (pratiquant et compétition)
- Les frais de compétition
- Les frais d'entretien courant de son cheval ou du cheval pris en demi-pension (maréchalerie, vétérinaire)

## **5. Modalités de règlement :**

A l'inscription :

Règlement des arrhes\*

***\*les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement***

A la rentrée :

Règlement de l'inscription au club et des licences + :

- règlement de la totalité du solde  
***ou***
- mise en place d'un prélèvement automatique avec un règlement tous les 10 du mois de septembre à juin  
***ou***
- remise des 10 chèques correspondants aux 10 mensualités (ils seront remis tous les 10 du mois)

## **6. Conditions d'annulation :**

Dans le cas où l'élève quitterait la sport étude en cours d'année pour des raisons qui lui sont imputables (départ volontaire, exclusion...), aucun remboursement ne sera envisagé et 50% des mensualités restantes seraient dues.

Tout autre type de rupture sera étudié au cas par cas avec la direction.